

- 3 JUIL. 2013

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 27 juin à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Hubert ECOFFEY, Gérard FESSELET, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Jean-Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Francis BLANC, Jean-Dominique BRENGARTH, Gilbert REBER, Jean-Claude VALLAT **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Alain BERGER, Jacques BOUQUENEUR, Arlette ECABERT, Claude GIRARD, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Cédric PERRIN.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Francis BLANC, Alain BERGER à Jean-Claude VALLAT, Arlette ECABERT à Jean-Dominique BRENGARTH, Bernard LIAIS à Josette BESSE, Evelyne MANTEY à Gilbert REBER, Robert NATALE à Pierre OSER, Cedric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

Assistaient à la séance : Madame et Monsieur Régine COLIN, Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
13 juin 2013	13 juin 2013	En exercice	42
		Présents	36
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2013-04-12 – Service Assainissement - Etude de fonctionnement hydraulique du réseau de Delle et du collecteur intercommunal de la station d'épuration de Grandvillars – Attribution du marché et demande de financement à l'Agence de l'Eau.

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Dans le cadre de l'élaboration du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour l'exploitation de la station d'épuration implantée à Grandvillars, et plus particulièrement dans l'étude des impacts par temps de pluie, les constatations suivantes ont été faites :

- la station est en surcharge hydraulique, en raison de la présence de grande quantité d'eaux parasites et d'eaux pluviales,
- les réseaux unitaires déversent dans le milieu naturel.

La mise en séparatif d'une grande partie du réseau de Grandvillars va fortement diminuer le débit collecté par temps de pluie par le réseau d'assainissement. Selon la simulation en situation future, l'impact du secteur de Grandvillars serait acceptable avec une concentration en DCO estimée à 46 mg/l.

La situation est plus problématique sur Delle où le réseau est essentiellement unitaire et le restera. L'absence de bassin de stockage et la nécessité de limiter le débit en aval provoque des rejets par temps de pluie dans le milieu naturel à définir.

L'étude a donc pour objectif de compléter les connaissances sur :

- le fonctionnement du réseau de Delle en temps de pluie, avec une modélisation en lien avec les capacités hydrauliques du collecteur intercommunal et les apports amont suisses,
- les dysfonctionnements constatés : sous capacités hydrauliques, débordements, fréquences des rejets au milieu naturel...,
- les impacts des déversements en temps de pluie sur le milieu naturel, et par suite, le niveau d'acceptabilité de celui par rapport aux déversements,
- les solutions techniques à envisager avec estimations financières et hiérarchisation,
- la définition du débit de référence de la station en fonction des capacités de traitement de la station.

Après consultation des entreprises, la commission d'appel d'offre, réunie le jeudi 13 juin a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse proposée par l'entreprise IRH pour un montant de **57 420,00 euros HT**.

L'Agence de l'eau peut apporter une aide financière pour cette étude. Il est demandée au Conseil communautaire de solliciter cette aide financière.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse les aides financières relatives au l'étude,
- d'autoriser le Président à signer le marché relatif à l'étude,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ces opérations.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 JUIL. 2013
Et publication ou notification le 03 JUIL. 2013

Le Président,
 Pour le Président
 Le Vice-Président

Pierre OSER.



Le Président,
 Pour le Président
 Le Vice-Président

Pierre OSER.

